APRÈS ART. 2 BIS N° 550

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2025

## SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

# **AMENDEMENT**

N º 550

présenté par M. Le Fur, M. Forissier, Mme Blin, Mme Corneloup, Mme Petex, M. Portier et M. Breton

#### ARTICLE ADDITIONNEL

## APRÈS L'ARTICLE 2 BIS, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.